Nations Unies S/PV.4111 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4111e séance
Lundi 13 mars 2000, à 15 h 25
New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Canada	M. Vamos-Goldman
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2000/186)

00-33996 (F)

La séance est reprise à 15 h 25.

Mme Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général du rapport qu'il nous a fait parvenir et remercier également M. Annabi des observations dont il a accompagné la présentation de ce rapport. Le rapport du Secrétaire général montre clairement les progrès réalisés depuis le déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et les problèmes qui subsistent. Il avance également des propositions en ce qui concerne la voie à suivre. Nous lui en savons gré. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Greenstock des informations qu'il nous a données.

La population de Sierra Leone a vécu des horreurs inimaginables et seul un processus de réconciliation, accompagné de la démobilisation des combattants et de la réinsertion des militaires, pourra permettre de rétablir la paix et la sécurité en Sierra Leone. Nous tenons donc à remercier tous ceux qui participent à ce processus très difficile, et nous nous félicitons de l'aide que la MINUSIL est prête à apporter à cet égard.

La situation dans le pays en matière de sécurité préoccupe certainement notre délégation. Il convient à ce propos de souligner combien il importe que les opérations de maintien de la paix s'inscrivent toujours dans le cadre de mandats appropriés et que les moyens et les effectifs de la force soient à la mesure du problème. À notre avis, les deux vont ensemble. C'est une chose de disposer d'un mandat approprié, mais il reste que l'insuffisance des effectifs est toujours en soi un problème.

Le fait que la sécurité s'améliore dans les zones largement patrouillées par les forces de la MINUSIL est, selon nous, très éloquent. Nous voyons à la lecture du rapport que le conflit a eu des répercussions énormes sur les institutions chargées du maintien de l'ordre. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale d'apporter son aide à la Sierra Leone pour la formation de ses forces de police et pour la fourniture des équipements et du matériel de base. Le travail de la MINUSIL et de l'Équipe de police du Commonwealth dans ce domaine sont particulièrement dignes d'éloges.

Dans toutes les situations de conflit, le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion s'est révélé l'opération la plus difficile. En fait, il dépend non seulement de l'engagement des parties mais aussi de l'ampleur de l'appui apporté par la communauté internationale. Le programme de la MINUSIL pour la collecte des armes et des munitions, qui va bientôt commencer, mérite donc d'être appuyé.

De même, nous nous félicitons du lancement d'un programme communautaire de redressement et de réinsertion, et nous remercions la Banque mondiale et la Banque africaine de développement de leur contribution à ce programme. Ce sont des programmes comme celui-ci qui encourageront les ex-combattants à déposer leurs armes, malgré la réticence de leurs dirigeants.

Le rapport indique clairement que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) est entravé par le Front uni révolutionnaire (RUF). Nous devons examiner comment la MINUSIL peut accomplir les meilleurs progrès possibles dans ce domaine. Aussi, et comme le Secrétaire général le propose dans son rapport, l'une des principales priorités pour les Nations Unies en Sierra Leone reste la mise en place rapide d'une présence de maintien de la paix crédible dans tout le pays afin de créer le climat de confiance ainsi que les conditions de sécurité nécessaires à la mise en oeuvre des différents aspects du processus de paix. Le rapport indique également de façon très claire les obstacles au programme de DDR, qu'il convient d'examiner plus avant.

Selon notre délégation, nous avons maintenant une chance réelle de réussir ici et nous devons donc à tout prix éviter de renouveler l'expérience que nous avons connue en Angola concernant le programme de DDR des combattants de l'UNITA. Une fois de plus nous pensons qu'une réflexion collective devrait être menée et l'expérience du passé devrait être prise en considération.

Nous notons que la situation en matière de droits de l'homme est particulièrement inquiétante dans les régions contrôlées par le RUF. Nous soulignons que ceux qui se rendent coupables de violence contre les civils et contre les agents humanitaires ne sont pas couverts par l'amnistie prévue dans les Accords de Lomé, comme le rapport l'indique. À nouveau, nous félicitons la MINUSIL pour son travail dans le domaine des droits de l'homme.

En outre, nous souscrivons aux mesures proposées par le Secrétaire général. Effectivement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion rapides de tous les ex-combattants, l'extension de l'autorité de l'État, notamment le maintien de l'ordre, à l'ensemble du pays, la réconciliation nationale et la démocratisation, et l'amélioration de la capacité de la Sierra Leone d'assurer sa propre sécurité, tout cela est nécessaire pour rétablir la paix et la stabilité en Sierra Leone.

En ce qui concerne la réconciliation nationale et la démocratisation, nous appuyons les mesures proposées par le Secrétaire général. Nous tenons à souligner que pour que la réconciliation nationale et la démocratisation prévalent en Sierra Leone, toutes les parties, et en particulier le RUF, doivent coopérer et la communauté internationale doit apporter son aide à cet égard.

La Namibie appuie l'organisation de la conférence des donateurs prévue à Londres le 27 mars de cette année, et nous demandons à tous de contribuer généreusement. Nous remercions le Gouvernement du Royaume-Uni de cette initiative.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, les hommes et les femmes de la MINUSIL, ainsi que le personnel du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest du travail très courageux qu'il accomplissent en Sierra Leone.

Enfin, nos remerciements s'adressent également à tous les pays qui fournissent des contingents à la MINUSIL. Monsieur le Président, nous sommes également d'avis que vous devriez faire une déclaration à la presse à l'issue de la présente séance.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Hédi Annabi pour la présentation du troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui rend compte de manière exhaustive de la situation sévissant dans ce pays, et qui identifie les défis à relever pour mener à bien le processus de paix ainsi que les mesures à prendre en vue d'agir avec efficacité pour faire face à ces défis.

Ma délégation souscrit à la suggestion de M. Annabi de faire publier dorénavant ce rapport tous les 60 jours.

À cet égard, ma délégation note avec satisfaction les progrès qui ont été réalisés sur le plan politique dans l'application des dispositions relatives à la gouvernance.

Nous voudrions souligner à cet égard la nécessité d'accélérer ce processus en vue de mettre en place et de permettre le fonctionnement effectif et dans les délais les plus brefs de la Commission électorale nationale et de la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement.

Toutefois, force est de constater que la situation en Sierra Leone, du fait de la persistance de sa précarité, demeure profondément préoccupante, eu égard en particulier à la réticence évidente de M. Sankoh à coopérer à la mise en oeuvre de l'Accord de paix. Nous réitérons à cet égard l'attachement de la Tunisie à la mise en oeuvre intégrale et rapide des dispositions de cet Accord, qui représente une véritable chance de salut pour le peuple sierra-léonais, dont le calvaire n'a que trop duré, et qui demeure la victime d'une tragédie aux proportions humanitaires, sociales, économiques et politiques gigantesques.

Ma délégation voudrait exprimer sa profonde préoccupation à l'égard du non-respect par les rebelles de leurs engagements contractés volontairement dans le cadre de l'Accord de Lomé. Elle estime primordial que ces derniers, et particulièrement M. Sankoh et son parti, s'acquittent de bonne foi de leurs responsabilités à l'égard de leur peuple et de leur pays, d'autant plus que M. Sankoh est investi de hautes responsabilités au sein du Gouvernement.

Nous estimons nécessaire à cet égard que le Conseil de sécurité maintienne sa pression sur les parties récalcitrantes et signifie, de la manière la plus ferme et la plus vigoureuse, son engagement à assurer le retour à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le pays, conformément aux dispositions de l'Accord de paix. Cet engagement est d'autant plus urgent que les entraves à l'assistance humanitaire, les obstacles posés à la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, ainsi que les manoeuvres d'obstruction opposées aux activités de la MINUSIL et les attaques contre le personnel de la Mission, constituent désormais des pratiques quotidiennes.

Ma délégation voudrait à ce propos souligner la pertinence des mesures suggérées par le Secrétaire général dans la section VII de son rapport, qui visent à créer le climat de confiance et les conditions nécessaires à l'application des divers aspects du processus de paix. Les propositions du Secrétaire général méritent tout notre appui et nous nous devons tous d'oeuvrer en vue de les concrétiser.

Les mesures qui nous paraissent les plus urgentes à cet effet sont les suivantes : la mise en place rapide d'une force de maintien de la paix efficace sur tout le territoire; la fourniture d'équipements appropriés aux soldats de la paix pour leur permettre de bien s'acquitter de leur mandat et de s'assurer la crédibilité nécessaire; le respect rigoureux des règles d'engagement par les troupes de la MINUSIL; l'accélération du déploiement des agents de police prévus par la résolution 1289 (2000) sur le terrain, et la révision, le cas échéant, de cet effectif à la hausse compte tenu des besoins dans ce domaine; l'accroissement de l'aide financière à la Sierra Leone; et, enfin, le soutien du Conseil de

sécurité aux efforts entrepris par le Président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest — efforts qui illustrent l'intérêt qu'accordent toute l'Afrique occidentale et l'Afrique en général à la situation en Sierra Leone.

Ma délégation estime, en effet, que la question du développement, y compris le droit des Sierra-léonais au développement, devrait figurer parmi les priorités du processus de paix en Sierra Leone, eu égard au lien étroit entre le développement et la paix durable, comme l'a d'ailleurs établi le Secrétaire général avec éloquence, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Miser sur le développement en Sierra Leone contribuera, à notre avis, non seulement à mettre en oeuvre avec succès le programme de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, mais également à réimplanter les réfugiés et les personnes déplacées dans leur pays et à prémunir les Sierra-Léonais contre toute tentation de se rallier aux côtés des forces destructrices.

Le lien entre la paix et le développement s'agissant en particulier des conflits internes, n'étant plus à démontrer, il nous semble pertinent que le Conseil de sécurité envisage, dans ses résolutions et déclarations relatives à ce type de conflit, une référence à cette question.

J'aimerais également, Monsieur le Président, remercier l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour les informations de première main qu'il nous a faites sur son récent voyage dans ce pays, et je souscris à sa suggestion sur le communiqué à la presse, qui devrait être fait par le Président du Conseil de sécurité.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord remercier M. Annabi pour les informations très complètes qu'il nous a fournies en présentant le dernier rapport du Secrétaire général, et remercier l'Ambassadeur Greenstock des informations et du tableau général qu'il nous a présentés, avec éloquence et précision, sur la situation en Sierra Leone.

La teneur du rapport du Secrétaire général constitue clairement une source d'inquiétude pour nous. Ce qui en ressort est un manque d'engagement de la part de Foday Sankoh, du Front uni révolutionnaire (RUF), et des forces rebelles en général à l'égard de l'Accord de Lomé. Celui-ci se manifeste sous diverses formes : premièrement, par des attaques continues contre la population civile de la part des forces rebelles; deuxièmement, par une rhétorique hostile à la présence de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de graves actes de violence contre son personnel et ses équipements; troisièmement, par la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, due surtout au manque de coopération des rebelles.

Nous réaffirmons fermement notre condamnation absolue des violations des droits de l'homme perpétrées par les forces rebelles. L'amnistie approuvée dans l'Accord de Lomé ne couvre pas les crimes commis depuis sa signature. En outre, les crimes contre l'humanité ne sont pas exemptés, car ils constituent des affronts à la conscience humaine collective.

Les agressions contre le personnel de la MINUSIL sont inacceptables. Nous savions depuis le début que le personnel de la Mission pourrait faire face à un environnement hostile. À cet égard, nous estimons que le Chapitre VII de la Charte et les règles d'engagement devraient s'appliquer très rigoureusement; sinon, la MINUSIL ne pourra pas remplir son mandat. Nous ne demandons pas des garanties de sécurité absolues, mais il ne faudrait pas que le personnel de la MINUSIL soit exposé à des risques excessifs. Cela pourrait affecter à terme la viabilité de la Mission.

Au vu de la situation décrite, le régime des sanctions imposées par le Conseil de sécurité doit s'appliquer avec fermeté. Nous sommes donc d'accord avec ce qu'affirme le Secrétaire général à la fin du paragraphe 49 de son rapport sur des mesures éventuelles destinées à mettre fin aux ventes illégales de diamants. À cet effet, le travail exceptionnel réalisé par l'Ambassadeur Fowler dans le cadre des sanctions imposées contre l'UNITA pourrait servir d'exemple.

En dépit des difficultés dont il fait état, le rapport du Secrétaire général indique également que l'élargissement de la MINUSIL commence à avoir des effets positifs. La distribution de l'aide humanitaire s'est améliorée dans sa zone de déploiement, tout comme la situation des droits de l'homme. Nous espérons que le déploiement des 11 000 éléments de la MINUSIL dans le pays, et notamment dans les zones contrôlées par les rebelles, aura un effet stabilisateur appréciable. Nous redisons que pour qu'un déploiement soit possible, il est nécessaire que les parties qui, dans l'Accord de Lomé, ont demandé la présence de la MINUSIL — je parle des rebelles — respectent scrupuleusement les engagements pris en juillet 1999 et garantissent la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

Nous voudrions indiquer que nous partageons les priorités du Secrétaire général, dans la partie VII du rapport : la mise en oeuvre rapide du processus de désarmement, l'extension de l'autorité de l'État sur tout le territoire de la Sierra Leone, la réconciliation nationale et la création d'une armée professionnelle et d'une force de police. Cela dit, il faudrait un engagement clair à l'égard de la paix de la part de toutes les parties, notamment des forces rebelles.

Je voudrais terminer avec deux points. D'abord, nous approuvons la requête de M. Annabi en vue de présenter le rapport du Secrétariat tous les 60 jours au lieu de 45 jours. Nous savons que le Département chargé des opérations de maintien de la paix dispose d'un effectif réduit pour réaliser les tâches que nous lui confions. Nous le saluons pour l'excellent travail qu'il réalise.

Enfin, nous approuvons les éléments d'une déclaration à la presse, tels qu'énumérés par l'Ambassadeur Greenstock.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier M. Annabi de son exposé ainsi que des efforts et du temps que lui-même et son personnel consacrent pour essayer de donner à l'opération des Nations Unies en Sierra Leone la capacité de s'acquitter de son mandat. Il s'agit d'une mission très difficile, et ils méritent notre plein appui. Je pense que c'est l'une des missions actuellement déployées les plus difficiles et qu'elle mérite toute l'attention du Conseil.

J'apprécie la présentation de cet exposé aujourd'hui et je pense que nous devrions tous rendre hommage à l'Ambassadeur Greenstock qui a pris le temps de se rendre en Sierra Leone. Rien ne remplace le fait de voir la situation sur place; cela est très instructif. Je m'y trouvais, il y a six mois, et une fois de retour, l'on ne peut qu'être déterminé à tout faire pour essayer d'améliorer la situation. Je partage l'avis de l'Ambassadeur Greenstock, indiquant que le peuple de la Sierra Leone est attaché à une paix qu'il mérite tant. Je pense qu'il nous appartient à tous de faire tout notre possible pour la leur donner.

Je voudrais souligner ce que d'autres orateurs ont indiqué, et certainement le rapport du Secrétaire général et l'exposé de M. Annabi. Mais je pense que cela renvoie à deux problèmes réels en Sierra Leone. L'un concerne le manquement de Foday Sankoh à ses engagements à l'égard du processus de paix, entraînant une série de problèmes auxquels nous faisons face. Mais tant qu'il n'aura pas commencé à respecter les engagements qu'il a pris — tout comme le RUF —, la mission confiée par le Conseil de sécurité à la MINUSIL ne pourra être accomplie. Je m'associe au Secrétaire général et aux autres pour demander à Foday Sankoh de tenir ses engagements.

Le rapport du Secrétaire général soulève de graves doutes sur l'attachement de Foday Sankoh à mettre en oeuvre, de bonne foi, l'Accord de paix. Il indique que l'obstacle majeur à l'extension de l'autorité de l'État est le refus persistant du RUF d'autoriser l'accès à certains secteurs. Je pense qu'il est important d'être aussi franc que possible sur cet aspect, aussi bien dans nos entretiens avec lui que de façon publique. Dans ce contexte, j'appuierais pleinement la proposition de déclaration à la presse suggérée par l'Ambassadeur Greenstock, qui inclut à juste titre un appel à Foday Sankoh et au RUF pour qu'ils respectent leurs engagements.

Le deuxième problème est le fait que l'opération des Nations Unies n'est pas pleinement opérationnelle. Cette situation n'est imputable à personne en particulier. Il s'agit simplement d'un long processus. Il faut plusieurs mois pour que l'ONU élargisse un mandat tel que celui confié par le Conseil de sécurité. Je pense que nous devrions travailler davantage avec nos gouvernements, et dans la région, pour garantir les ressources permettant un déploiement intégral. Je suppose que personne ne souhaite voir une nouvelle fois des agents de maintien de la paix des Nations Unies désarmés par le RUF, alors que le contraire devrait avoir lieu. Je rends hommage au Gouvernement britannique qui a convoqué une conférence des donateurs, à la fin du mois, et j'espère vivement que la Vice-Secrétaire générale pourra s'y rendre.

Tant que le déploiement de la force de maintien de la paix ne sera pas terminé, il sera très difficile de s'attendre à ce qu'elle puisse accomplir son mandat, et encore moins régler les problèmes constants qu'elle rencontre.

Je voudrais également appuyer un élément que d'autres ont soulevé. Je crois qu'il faut revoir les restrictions imposées aux dirigeants du RUF concernant les voyages. Il est inacceptable qu'ils puissent voyager sans avoir reçu l'autorisation préalable des membres du Comité des sanctions. Le voyage récent effectué par M. Foday Sankoh a surpris notre délégation et, je crois, d'autres délégations du Conseil de sécurité. J'estime qu'il faut que nous réaffirmions notre engagement à cet égard, et je soulignerais que dans la déclaration à la presse, si les autres membres sont d'accord, il serait bon que l'on rappelle aux États Membres que des interdictions de voyager ont été imposées à certains de ces dirigeants.

Enfin, je voudrais également évoquer la situation des droits fondamentaux en Sierra Leone, en particulier à l'égard des femmes, des jeunes filles et des enfants soldats. C'est sans doute l'une des situations les plus épouvantables que l'on connaisse s'agissant de violations des droits de l'homme, et je pense qu'il ne faut pas l'oublier lorsque nous envisageons notre contribution au Fonds d'affection spéciale ou lorsque nous souhaitons aider les Nations Unies à se mobiliser. La situation est très grave. Comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock, le monde porte toute son attention sur la République démocratique du Congo mais en fait, pour l'instant, le vrai test est de savoir si l'intervention en Sierra Leone va donner de bons résultats. Je crois que nous avons tous la responsabilité d'aider toutes les parties à faire en sorte que ce soit possible.

M. Vamos-Goldman (Canada) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons nous aussi remercier M. Annabi de son exposé détaillé et, comme les orateurs précédents, nous n'avons pas non plus d'objection à la prolongation de l'intervalle entre les rapports. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Greenstock de nous avoir fait part si franchement de ses impressions ce matin.

Les modestes progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé et dans la création des divers organes à cet effet, notamment la Commission pour le renforcement de la paix et la Commission Vérité et Réconciliation, sont encourageants.

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que la sécurité, la situation humanitaire et la situation à l'égard des droits de l'homme en Sierra Leone se sont améliorées principalement dans les zones de déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Cela confirme que l'engagement d'un contingent solide à l'appui d'un mandat ferme constitue la meilleure contribution que le Conseil puisse apporter à la sécurité individuelle.

Il est important que les pays fournisseurs de contingents dotent leurs effectifs du matériel suffisant pour qu'ils puissent donner leur pleine mesure dans le cadre de leur mandat et des règles d'engagement. Ceci est particulièrement important dans le contexte des actes sporadiques d'agression contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire et des entraves systématiques de la part des ex-rebelles. Nous sommes préoccupés par le fait que, faute d'une base de ressources suffisante, la capacité de la MINUSIL de protéger les civils pourrait être réduite s'il y avait d'autres affrontements.

Le Canada demeure préoccupé par les informations constantes faisant état de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, en particulier celles commises par des éléments de l'ex-armée sierra-léonaise dans la région de Port Loko. Toutes les parties en Sierra Leone ont l'obligation d'assurer la protection des civils et le retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et elles devraient se rappeler que les dispositions d'amnistie prévues dans l'Accord de Lomé ne s'appliquent pas aux délits commis après sa signature.

Toutes les parties doivent s'abstenir de faire entrave, par des barrages routiers illégaux, à la libre circulation des personnes et des biens, en particulier du personnel de la MINUSIL et du personnel humanitaire. Le Canada est très alarmé par les renseignements selon lesquels le Front uni révolutionnaire (RUF) a commencé à poser des mines terrestres près de Bendu en vue, on le suppose, d'entraver le déploiement de la MINUSIL dans cette région. Il s'agirait là d'une violation fondamentale et grave de l'Accord de Lomé.

Comme le Conseil l'a indiqué dans sa déclaration du 8 mars, une expression concrète de la part du RUF et de son chef, M. Foday Sankoh, de leur attachement au processus de paix est nécessaire, étant donné que le groupe ne se conforme pas adéquatement aux dispositions de l'Accord de Lomé. Plus particulièrement, le RUF doit divulguer le nombre de combattants qui se trouvent sous son commandement, comme d'autres factions armées l'ont fait, et rendre le matériel saisi auprès du bataillon guinéen de la MINUSIL lors d'une embuscade tendue le 10 janvier. De son côté, M. Sankoh doit respecter les dispositions de la résolution 1171 (1998) du Conseil de sécurité ayant trait à l'interdiction de voyager, et s'abstenir de faire des déclarations publiques hostiles à la MINUSIL qui, c'est le moins qu'on puisse dire, sapent la confiance dans le processus de paix.

Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion progresse peu à peu dans l'ensemble, mais on ne peut en dire autant de la situation dans les régions du nord et de l'est de la Sierra Leone qui sont toujours contrôlées par le RUF. Les manoeuvres d'obstruction du RUF ont entravé l'accès humanitaire à quelque 2,6 millions de Sierra-Léonais touchés par la guerre et ont empêché le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de superviser et de faciliter le retour des réfugiés. Nous demandons instamment à toutes les parties de participer pleinement au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Enfin, nous approuvons les éléments de la déclaration à la presse proposée par l'Ambassadeur Greenstock, ainsi

que les éléments supplémentaires que l'Ambassadrice Soderberg a ajoutés.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux paroles de gratitude adressées à M. Annabi et à l'Ambassadeur Greenstock. Nous notons que certains progrès ont été accomplis dans l'application de l'Accord de Lomé et dans le déploiement des contingents de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans les différentes régions du pays, notamment dans les régions où les agents de maintien de la paix du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'ont pas été déployés auparavant. Nous espérons que l'élargissement futur de la présence des Nations Unies permettra d'accélérer le retour à la vie normale pour tous les citoyens de la Sierra Leone. Nous exprimons notre reconnaissance au Gouvernement du Nigéria pour la souplesse dont il a fait preuve concernant la prolongation de la présence du contingent nigérian en Sierra Leone, ce qui a permis d'éviter un vide sécuritaire dans la région et créer les conditions favorables au renforcement de la présence de la MINUSIL.

En même temps, nous sommes préoccupés par les informations du rapport qui font état d'une tendance dangereuse vers une escalade des tensions dans les relations entre les combattants du Front uni révolutionnaire (RUF) et le personnel militaire de la MINUSIL sur le terrain, qui s'est manifestée notamment par des incidents au cours desquels on a entravé la liberté de circulation du personnel de la MINUSIL et on a saisi des armes auprès du personnel militaire de la Mission.

Nous remarquons que ces actes illégaux s'inscrivent dans la suite logique des déclarations publiques hostiles à la MINUSIL faites par le dirigeant du RUF, et nous croyons qu'il est approprié que le Conseil prévienne M. Sankoh qu'il a une responsabilité personnelle quant aux conséquences imprévisibles que de tels incidents peuvent entraîner. Les armes doivent être restituées aux agents de maintien de la paix. Il est inadmissible de faire obstacle à l'accomplissement du mandat de la Mission.

La Russie est d'accord avec le Secrétaire général concernant les quatre domaines dans lesquels il convient maintenant de concentrer les efforts pour faire avancer le processus de paix en Sierra Leone : désarmement, démobilisation et réinsertion de tous les ex-combattants; extension de l'autorité de l'État, y compris le maintien de l'ordre, à l'ensemble du territoire; réconciliation nationale et démocratisation; et renforcement de la capacité de la Sierra Leone d'assurer sa propre sécurité. Nous sommes persuadés que le progrès dans ces domaines ne sera possible que s'il y a coopération entre le Gouvernement, le PRUF et d'autres groupes et dirigeants sierra-léonais, qui en fin de compte sont principalement responsables du rétablissement de la paix dans le pays.

Nous leur demandons de collaborer activement, aussi bien les uns avec les autres qu'avec la MINUSIL, à la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé. Nous soulignons que c'est précisément ce facteur qui est, à notre avis, déterminant pour ce qui est de l'appui continu de la communauté internationale à l'égard du processus de paix en Sierra Leone. Dans cette perspective, la Russie est prête à continuer à contribuer aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone. À l'heure actuelle, nos pourparlers avec le Secrétariat sont très avancés concernant l'affectation à la MINUSIL d'une unité russe de soutien aérien.

En exprimant notre satisfaction face au haut niveau de participation de la communauté internationale dans le règlement du conflit en Sierra Leone, nous notons en particulier le rôle irremplaçable que jouent dans ce contexte les chefs d'État de la région et la politique active et constructive de l'actuel Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Président Konaré, du Mali, qui ont donné une forte impulsion aux efforts de consolidation de la paix.

Enfin, j'approuve les éléments de la déclaration présidentielle proposée par l'Ambassadeur Greenstock.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Bangladesh.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif. Nous souscrivons aux mesures qu'il a identifiées pour que réussisse le processus de paix ainsi qu'à ses observations qui figurent dans le rapport.

Nous souhaitons en particulier remercier l'Ambassadeur Greenstock de la déclaration qu'il a faite au commencement de notre débat et par laquelle il nous a fait partager son expérience directe de la situation qui prévaut en Sierra Leone.

Le Bangladesh estime que des progrès d'ensemble ont été faits en Sierra Leone malgré les difficultés qui subsistent. Nous sommes heureux de voir le rôle joué par les pays de la région pour faciliter l'application de l'Accord de paix de Lomé. Nous nous réjouissons en particulier du rôle joué

par le Président Konaré, du Mali, tout d'abord pour organiser la deuxième réunion du Comité conjoint de mise en oeuvre le 24 janvier, puis la réunion extraordinaire des 1er et 2 mars.

Cependant, comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport, il reste évidemment beaucoup à faire pour promouvoir le processus de paix en Sierra Leone. Nous avons un certain nombre de préoccupations qui se situent dans cinq grands domaines.

Premièrement, en ce qui concerne le déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), il a été fait état d'entraves opposées aux forces de la MINUSIL, de saisies d'armes appartenant aux contingents de la MINUSIL et d'un refus de coopération avec la MINUSIL de la part des groupes rebelles et en particulier d'éléments du Front uni révolutionnaire (RUF). Ceci est totalement inacceptable. La MINUSIL doit pouvoir circuler librement. Toutes les parties doivent également coopérer pleinement avec la MINUSIL pendant qu'elle est déployée et qu'elle s'acquitte de son mandat.

Nous pensons que seule la mise en place rapide d'une mission de maintien de la paix crédible dans tout le pays sera de nature à créer les conditions sécuritaires et le climat de confiance qui sont essentiels pour mener à bonne fin le processus de paix. Étant donné qu'une partie importante des contingents déployés par la MINUSIL sont en fait des forces présentes dans le cadre de la mission du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, il pourrait être important que M. Annabi nous indique si l'intégration des troupes de l'ECOMOG dans les activités de la MINUSIL s'est faite de façon relativement efficace et souple.

Deuxièmement, une préoccupation particulière subsiste à l'égard des intentions et des activités du RUF, notamment de son chef M. Sankoh. Il n'a pas tardé à annoncer son engagement total à l'égard du processus de paix, mais ses actes ont rarement été à la mesure de ses paroles. Ces derniers mois, ses activités et celles du RUF ont été particulièrement suspectes. Le RUF n'a toujours pas fourni une liste de ses combattants et n'a déposé qu'une très petite quantité de ses armes. Nous pensons qu'il continue de disposer d'une force crédible qui pourrait rompre la paix à tout moment. Nous pensons que le Conseil devrait être prêt à prendre des mesures concrètes pour obliger M. Sankoh et le RUF à respecter pleinement l'Accord de paix de Lomé. En ma qualité de Président du Comité des sanctions à l'encontre de la Sierra Leone, je m'efforce d'appliquer les sanctions imposées contre M. Sankoh et ses collègues.

Troisièmement, la lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion reste une préoccupation. Le Secrétaire général a mentionné dans son rapport que la lenteur du déploiement de la MINUSIL, les aspects administratifs se rapportant au fonctionnement des camps et l'absence d'une date limite réaliste et d'information au sujet des modalités du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont été des obstacles à cet égard. Même si des améliorations à ces divers titres seraient utiles, le succès du programme dépendra en dernière analyse de la capacité que le Gouvernement de la Sierra Leone aura, par l'intermédiaire de sa Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et en coopération avec ses partenaires nationaux et internationaux, de déployer ses efforts pour mettre en oeuvre tous les aspects du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

À cet égard il est également important, comme l'a fait observer le Secrétaire général, de traiter de la question de la restructuration de la police et des forces armées. Un véritable programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ne peut s'accomplir qu'en vertu d'un processus national, sous une autorité crédible et avec la participation de toutes les parties. Dans ce contexte, j'aimerais demander à M. Annabi si, selon lui, il est possible que la police sierra-léonaise devienne à court ou à moyen terme une force efficace. Est-il possible que cette police soit déployée sur les sites où l'on procède au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration?

Quatrièmement, l'extension du contrôle de l'État sur le territoire de la Sierra Leone est un préalable indispensable à une paix durable. Cet aspect est étroitement lié à mon observation précédente. Tant qu'un gouvernement national démocratiquement élu n'exercera pas un contrôle administratif sur toutes les provinces, y compris les provinces du nord et de l'est, de même que sur les activités économiques, y compris l'exploitation des ressources stratégiques du pays, il ne saurait y avoir un processus réussi de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ni de réinsertion des anciens combattants ni de cessation de l'exploitation illégale des diamants et autres ressources qui continuent d'accroître les capacités que les anciens rebelles ont de reprendre les hostilités. La MINUSIL, comme il est indiqué à juste titre dans le rapport, n'est pas mandatée pour intervenir afin de prévenir les activités économiques illégales. Je pense que le Conseil pourra examiner de près cette limitation à l'avenir.

Cinquièmement, et c'est mon dernier point, la persistance des violations des droits de l'homme des Sierra-Léonais, notamment par des enlèvements, et la dégradation

de la situation humanitaire dans le pays sont des sujets de préoccupation. Des informations récentes font état du fait que des anciens rebelles ont commis des atrocités à proximité des zones où la MINUSIL a été déployée. Ces informations indiquent l'impunité relative dont ils jouissent. De même, le personnel humanitaire s'est heurté à des obstacles et l'assistance n'est pas parvenue aux personnes dans le besoin. Nous pensons qu'il s'agit là de questions prioritaires qui doivent être examinées par le Conseil.

Enfin, je remercie M. Annabi de son excellent exposé. Nous approuvons sa proposition de prolonger de 45 à 60 jours la période sur laquelle doivent porter les rapports périodiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Sierra Leone a demandé la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je voudrais remercier le Conseil de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole à cette séance du Conseil sur la situation en Sierra Leone. C'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Président. Je voudrais vous féliciter d'occuper la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et je vous remercie de l'initiative que vous avez prise en organisant cette séance publique d'information. Nous pensons que de telles séances sont d'excellents baromètres permettant de mesurer l'intérêt que le Conseil et la communauté internationale tout entière accordent au sort du peuple de la Sierra Leone et à son espoir fervent d'une paix durable.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de l'Argentine qui a dirigé les affaires du Conseil le mois dernier.

Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Greenstock qui vient de rentrer de la Sierra Leone. Je voudrais le remercier très sincèrement d'avoir donné aux membres du Conseil une évaluation franche et lucide de la situation actuelle dans notre pays. Ses remarques ont constitué un complément officieux mais très crédible au rapport du Secrétaire général. Au nom de ma délégation, je voudrais féliciter le Royaume-Uni d'avoir envoyé une délégation de si haut niveau pour évaluer la situation sur place. Cette récente initiative du Gouvernement du Royaume-Uni est tout à fait exemplaire et opportune, en particulier compte tenu de ce qui est nécessaire pour faciliter le processus de paix.

Permettez-moi, de dire quelques mots à Sir Jeremy. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de voyager avec le Haut Commissaire Penfold, affectueusement surnommé «Chef Komrabaï» par les Sierra-Léonais. Nous sommes allés à Bo, Pujehun, et Kenema. Permettez-moi de lui présenter mes remerciements. Nous croyons qu'il va quitter prochainement son poste. Il a fait un travail tout à fait remarquable et nous lui adressons nos meilleurs voeux de succès à son nouveau poste.

Nous avons pris note du dernier rapport du Secrétaire général et des informations présentées oralement au Conseil par M. Annabi, ce matin, sur la situation plus récente et nous le remercions de ses éclaircissements. Nous prenons note également de la conclusion générale indiquant que le processus de paix, dans l'ensemble, a été lent et qu'il y a eu fort peu de progrès accompli dans le domaine du désarmement dans les parties nord et est du pays. En ce qui le concerne, le Gouvernement de la Sierra Leone a toujours apporté la preuve de son engagement envers tous les aspects du processus de paix. Mais malheureusement, et comme l'Ambassadeur Greenstock l'a déclaré ce matin, on ne peut pas en dire autant de l'autre partie à l'Accord de paix de Lomé. En fait, il faut maintenant pointer directement du doigt le principal obstacle, le principal écueil placé sur la voie du processus de paix.

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l'évaluation du Secrétaire général indiquant qu'il subsiste encore des doutes sérieux quant à l'engagement du RUF à l'égard du processus de paix. La situation sur place, comme Sir Jeremy nous l'a rappelé, et certaines déclarations du dirigeant du RUF, justifie, à notre avis, l'observation — en fait, la conclusion — à laquelle parvient le rapport indiquant que le RUF doit immédiatement prendre des mesures convaincantes pour lever de tels doutes. À cet égard, nous nous félicitons, Monsieur le Président, de la déclaration que vous avez faite à la presse, la semaine dernière, au nom du Conseil. Nous estimons que c'était un message très clair à l'adresse de Foday Sankoh pour qu'il prenne le désarmement au sérieux — et il serait temps. La population de Sierra Leone est encouragée par cette attitude qui, bien entendu, vient compléter les activités de la MINUSIL sur le terrain.

Je voudrais ajouter que les Sierra-Léonais se félicitent également de l'attitude très ferme du Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone, l'Ambassadeur Olu Adeniji, à l'égard des rapports de M. Sankoh avec les Nations Unies.

Dans le cadre des mesures de confiance prises par le Gouvernement, le Président Kabbah a récemment effectué la première série de visites dans le cadre d'une campagne de désarmement dans plusieurs parties du pays. Il s'est rendu à Bo, Pujehun et Kenema. Il voulait briser le cycle de méfiance, de soupçons, d'idées fausses. Je voudrais insister sur les mots «idées fausses» car il y a un grand nombre d'idées fausses concernant le processus de désarmement en soi. Il a également parlé des avantages du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion d'ex-combattants. Dans les zones qu'il a visitées, et suite à l'appel qu'il a lancé, on a assisté à un exercice de désarmement non pas purement symbolique mais tout à fait impressionnant de la part des Forces de défense civile (CDF). Les CDF nous ont montré et nous ont prouvé leur désir de désarmer complètement et rapidement dans l'intérêt de la paix dans notre pays. Nous avions espéré que le RUF et les autres non seulement feraient de même mais aussi rempliraient leurs obligations au titre de l'Accord de paix de Lomé.

Le Président Kabbah a mis au défi tous les ex-combattants, où qu'ils se trouvent, de désarmer pour le bien de la nation. Il a mis au défi tous les commandants de force et a demandé à tous les hommes et femmes portant des armes de s'associer au processus de désarmement. Le Président a mis au défi tous ceux qui disent «la guerre est finie en Sierra Leone» mais qui refusent de désarmer, d'éliminer cette menace de guerre, c'est-à-dire les armes elles-mêmes. Nous espérons que M. Sankoh aura entendu ce message et qu'il prendra des mesures immédiates pour relever le défi. Nous espérons aussi que M. Sankoh et d'autres entendront le message qui émanera du Conseil aujourd'hui. M. Sankoh ne peut pas tenir toute la nation en otage. Nous savons que des milliers d'anciens combattants du RUF sont prêts à désarmer et souhaite le faire.

Le désarmement et la démobilisation sont la priorité principale à notre ordre du jour de paix. Le désarmement et la démobilisation sont étroitement liés à la question de sécurité en Sierra Leone, à la protection des droits de l'homme, à l'acheminement sans entrave des secours humanitaires aux victimes de la guerre des rebelles, et, bien entendu, à la capacité pour la nation de porter toute son attention sur la reconstruction et le redressement de l'économie et des autres aspects de la vie et de la survie de la nation.

La saison des semailles approche rapidement. Les agriculteurs veulent retourner dans leurs fermes faire pousser les céréales pour nourrir la population. Comment peut-on parler de réconciliation nationale lorsque les combattants continuent de s'accrocher à leurs armes? Comment peut-on s'attendre à ce que les victimes d'atrocités pardonnent alors que les coupables sont toujours équipés de leurs armes de guerre? À cet égard, nous souscrivons pleinement au point de vue du Secrétaire général selon lequel il existe un besoin évident et très clair pour que tous se mettent d'accord sur une date réaliste pour que le processus de désarmement et de démobilisation de tous les combattants soit totalement réalisé. En premier lieu, nous estimons que le RUF doit fournir d'urgence des informations complètes sur le nombre de combattants placés sous son commandement et qu'il faut veiller à ce qu'il suive le programme de DDR. Nous avons absolument besoin d'une date objective pour le désarmement et la démobilisation. Le programme ne peut pas et ne doit pas être prolongé indéfiniment.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone pour les paroles aimables qu'il m'a personnellement adressées ainsi qu'à mes collègues.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi, pour qu'il réponde à certaines des observations présentées ici et aux questions posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je commencerai par les questions posées par l'Ambassadeur des Pays-Bas. S'agissant de la référence au paragraphe 26 du rapport sur le lancement d'un programme de réhabilitation communautaire le mois dernier, il s'agit d'un certain nombre de projets qui comprennent la formation professionnelle, des possibilités de création d'emplois grâce à la promotion de petites entreprises et de crédits pour petites entreprises, des programmes d'enseignement accélérés et des programmes conçus pour encourager l'alphabétisation et les programmes d'assistance sociale à ceux qui ont souffert pendant la guerre civile. Ces projets devraient être financés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

En ce qui concerne la référence au paragraphe 48 sur la mise en place de mécanismes permettant au Gouvernement et à la population de Sierra Leone de profiter davantage des ressources stratégiques du pays, je suis désolé de cette phrase un peu compliquée. Ce que cela signifie — et c'est un point de vue que tout le monde ne partage pas — que nous voudrions vraiment que les profits tirés de l'exploitation des diamants et qui ont été jusqu'ici utilisés pour faire la guerre, soient désormais utilisés à l'appui du processus de paix et du programme de développement et de reconstruction.

La Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement qui est

présidée par Foday Sankoh a été officiellement créée mais le problème c'est qu'elle n'a pas vraiment commencé à travailler. Elle n'a pas encore adopté un programme de travail ou un plan d'action à proprement parler, et elle n'a pas commencé à suivre les efforts du Gouvernement lui-même en matière d'imposition, de législation et d'autres mesures qui sont nécessaires pour contrôler les activités d'exploitation des diamants afin que ces ressources soient vraiment utilisées à l'appui du processus de paix et du programme de reconstruction.

En réponse aux questions de l'Ambassadrice de Jamaïque concernant la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement, et des auditions dont elle parle, je ne sais pas au juste si elle parlait de séances de la Commission elle-même — j'ai déjà indiqué que cette Commission n'a pas commencé ses travaux — ou s'il s'agissait de séances tenues récemment au Parlement sierra-léonais. Foday Sankoh et Johnny Paul Koroma ont été tous les deux invités à participer aux séances du Parlement national. M. Koroma y a assisté, comme le demandait le Parlement, mais M. Sankoh n'est pas venu et n'a pas répondu à l'invitation qui lui avait été faite.

En ce qui concerne le déploiement d'effectifs de police civile, nous espérons déployer — comme les membres du Conseil s'en souviendront — quelque 60 agents de police civile. Je dois dire que les propositions que nous avons déjà reçues correspondent à la moitié peut-être de cet effectif. Des offres supplémentaires seraient donc les bienvenues et nous commencerons bien sûr à déployer les agents de police civile des pays qui se sont ainsi proposés, étant entendu que nous devons conserver à cet égard une répartition géographique équitable. Nous allons donc bientôt démarrer le déploiement et nous espérons qu'entre- temps, d'autres États Membres s'offriront à participer également.

L'Ambassadrice de Jamaïque a également exprimé des craintes concernant le retrait de deux organisations humanitaires de Kabala et d'un autre endroit dans le nord du pays. S'il est exact que ces deux organisations se sont retirées à la suite d'attaques dont elles ont été l'objet de la part d'éléments du Front uni révolutionnaire le 7 mai dernier, mes collègues des organisations humanitaires m'ont demandé d'insister sur le fait que les opérations humanitaires récemment commencées à Makeni se poursuivent et que l'on fait tout pour étendre l'aide humanitaire dès que l'accès est possible.

En ce qui concerne vos questions, Monsieur le Président, sur l'incorporation des contingents de l'ECOMOG, nous avons actuellement trois pays de la CEDEAO qui participaient à l'ECOMOG et fournissent maintenant des contingents à la MINUSIL : le Nigéria, la Guinée et le Ghana. Comme vous le savez, deux bataillons nigérians ont été adjoints à la MINUSIL. Deux autres bataillons et une compagnie de blindés sont également en cours d'incorporation dans la MINUSIL. Un bataillon du Ghana et un bataillon de Guinée ont déjà été incorporés. Nous travaillons activement avec ces fournisseurs de contingents, ici et sur le terrain, pour faire en sorte que les problèmes d'équipement soient réglés le plus vite possible et que les contingents disposent du matériel nécessaire pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié par le Conseil de sécurité.

Je pense que le contingent dont l'incorporation a été la moins aisée est, peut-être, le bataillon guinéen, qui n'a pas été déployé aussi promptement que nous l'avions espéré. Comme vous le savez, des éléments du RUF se sont emparés d'une grande partie de ses armes et de son matériel, alors qu'il se préparait à rejoindre la MINUSIL. Nous travaillons donc sur tous ces aspects afin de renforcer la capacité de la MINUSIL à faire face aux obstacles qu'elle rencontre.

En ce qui concerne la police sierra-léonaise, il est vrai que son action reste limitée à la partie ouest du pays. La police sierra-léonaise a beaucoup souffert de la guerre et il n'est pas si facile que cela de reconstituer une force de police. Néanmoins, la police est active dans l'ouest du pays, et à Freetown. Elle manque cruellement du matériel et des installations qui lui permettraient de s'acquitter de sa tâche et tout soutien de donateurs éventuels serait hautement apprécié.

Nous espérons qu'avec l'amélioration des conditions d'accès et des conditions de sécurité dans tout le pays, la police pourra se déployer plus largement, avec l'aide de l'important programme d'assistance fourni par l'Équipe de police du Commonwealth et des conseillers de police civile de la MINUSIL, qui vont être déployés pour assister et conseiller la police sierra-léonaise dans sa tâche.

Je voudrais remercier les membres du Conseil de leur compréhension et de leur appui concernant la question du calendrier de présentation des rapports. Nous présenterons donc au Conseil, avec son assentiment, le prochain rapport d'ici le 7 mai, c'est-à-dire exactement 60 jours après le dernier rapport, étant entendu, bien évidemment, que nous restons toujours prêts à apporter régulièrement des mises à jour ou des exposés oraux au Conseil sur toute évolution importante de la situation.

À ce propos, et en guise de conclusion, je tiens à préciser que M. Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui est actuellement en mission importante en République démocratique du Congo — où il prépare le déploiement de l'opération autorisée par le Conseil à la fin du mois dernier — va également se rendre à Freetown dans le cadre de son voyage en Afrique. Il devrait s'y trouver ce week-end. Le but de sa visite est de voir par lui-même le travail de la MINUSIL, de rencontrer toutes les parties concernées, et de voir ce que nous pouvons faire tous ensemble pour faire progresser ce processus de paix et améliorer ses chances de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi des réponses qu'il a apportées aux différentes questions soulevées au cours de notre débat de ce matin et de cet après-midi. Sur la suite des événements, je pense que nous pouvons nous mettre d'accord sur les choses suivantes.

D'abord, nous pouvons nous mettre d'accord sur une déclaration à la presse, à l'issue de notre débat, et dont je vais maintenant rappeler les éléments. Deuxièmement, nous pouvons nous mettre d'accord pour allonger l'intervalle de remise des rapports périodiques de 45 à 60 jours. Comme l'a dit M. Annabi, le prochain rapport sur la Sierra Leone serait donc disponible le 7 mai.

Je peux peut-être maintenant déterminer les éléments de la déclaration à la presse. Comme de nombreux représentants l'ont indiqué, pendant son intervention, l'Ambassadeur Greenstock a mentionné quatre éléments, et par la suite l'Ambassadrice Soderberg a, dans sa déclaration, mentionné deux autres éléments, que nous pouvons faire figurer dans la déclaration à la presse.

Nous dirons donc que les membres du Conseil de sécurité approuvent de manière générale les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2000/186). Le deuxième point est que les membres du Conseil attachent une grande importance à la mise en oeuvre rapide de tous les aspects de l'Accord de paix de Lomé et félicitent le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Oluyemi Adeniji, et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) des efforts qu'ils déploient à cette fin. Troisièmement, les membres du Conseil expriment leur déception devant la lenteur des progrès enregistrés, en particulier dans le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Le quatrième élément serait que les membres du Conseil demandent à tous les signataires de l'Accord de Lomé, et en particulier au Président Sankoh et aux membres du Front uni révolutionnaire (RUF), de réaffirmer et de prouver leur attachement concret au processus de paix de Lomé en permettant l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire de la Sierra Leone, en pleine coopération avec la MINUSIL et avec l'ensemble de l'équipe des Nations Unies, et en demandant aux membres du RUF de déposer et de rendre toutes leurs armes, y compris les armes lourdes, les mines et l'équipement antiaérien.

Le cinquième élément serait que les membres du Conseil demandent instamment aux États Membres de respecter strictement l'interdiction de voyage imposée par le Conseil et de rappeler aux dirigeants sierra-léonais concernés leur obligation d'obtenir des autorisations avant de se rendre à l'étranger, sans aucune exception. L'élément final serait que les membres du Conseil se félicitent de la prochaine conférence des donateurs prévue à Londres le 27 mars et demandent instamment aux Membres d'y participer et de contribuer généreusement au processus de paix et aux efforts de développement en Sierra Leone.

Tels sont les éléments qui peuvent figurer dans la déclaration qui sera faite à la presse à l'issue de notre séance. J'espère que ceci est acceptable pour tous.

Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 35.